

Mulhouse, le 10 novembre 2023

Réunion du Conseil d'administration
de l'Orchestre symphonique de Mulhouse du 9 novembre 2023
Compte rendu

Les membres présents du Conseil d'administration :

- Mme Anne Catherine GOETZ, Présidente
- M. Alfred OBERLIN, Vice-Président
- Mme Nathalie MOTTE, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- M. Joseph SIMEONI, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Florence FORIN, Membre, représentant Delphine CHRISTOPHE de la DRAC (en visio)

Les membres excusés du Conseil d'administration :

- Mme Peggy MIQUEE, Membre, représentant la Ville de Mulhouse (délégation pouvoir à Mme A.C. GOETZ)
- M. Antoine EHRET, Membre, représentant la Ville de Mulhouse
- M. Michel SPITZ, Membre, représentant la Ville de Colmar
- M. Marc MUNCK, Membre, représentant la CeA

Autres présents :

- M. Guillaume HEBERT, Directeur général de l'Orchestre symphonique de Mulhouse
- M. Nicolas BEAUCHEF, Directeur adjoint de la Culture, Ville de Mulhouse
- Mme Stéphanie SCHMITT, Assistante à la Direction Culture de la Ville de Mulhouse

Autres excusés :

- M. Christophe KONCZ, Directeur musical de l'Orchestre symphonique de Mulhouse

* * *

Ordre du jour :

I. Introduction :

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 mai 2023.

II. Délibérations :

1. Présentation du ROB (rapport d'orientation budgétaire) délibération n°005. 2023
2. Tarifs OsM 2024, délibération n°006. 2023

* * *

Mme A.C. GOETZ ouvre la séance du Conseil d'administration à 10h30.

M. G. HEBERT propose d'enregistrer le CA afin de faciliter la rédaction du CR. La proposition est approuvée à l'unanimité. 6 votes favorables dont une délégation de pouvoir sur 9.

Elle rappelle le rôle majeur de l'Art, de la Culture et de la Musique dans le contexte actuel ainsi que l'engagement de la Ville de Mulhouse dont l'OsM dans la cohésion sociale ainsi que la volonté de soutenir les acteurs culturels.

I. Introduction :

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 24 mai 2023 est validé à l'unanimité.

II. Délibérations :

1. Présentation du ROB (rapport d'orientation budgétaire) délibération n°005. 2023

Anne Catherine GOETZ donne la parole à Nicolas BEAUCHEF.

Nicolas BEAUCHEF présente le Rapport d'Orientation Budgétaire dans ses axes principaux :

- *Les dépenses de fonctionnement (charges, frais de personnel) et d'investissement*
- *Les recettes de fonctionnement (billetterie, subventions)*
- *Les enjeux de la labellisation pour la nouvelle Régie personnalisée en 2024*
- *Le soutien de L'Etat est souligné avec une participation en hausse en 2023 qui pourrait s'accroître en 2024.*
- *Le soutien de la Ville de Mulhouse avec une subvention en hausse qui devrait être maintenue en 2025 et 2026.*
- *La création d'un poste de « Chargé d'Académie EAC », et la transformation d'un poste d'« Administrateur de l'Orchestre » de catégorie B en catégorie A.*

Mme A.C. GOETZ rajoute qu'elle est optimiste, elle espère que la m2A subventionnera l'OsM au vu des abonnés issus des communes de l'agglomération mulhousienne, et de l'attachement et la sensibilité à la musique du Président.

Elle en profite pour remercier tous les partenaires culturels de la Ville de Mulhouse dont la DRAC représentée par Mme F. FORIN.

M. J. SIMEONI précise qu'il faudrait aussi solliciter le Grand Est pour le versement d'une subvention. La Région ne subventionne historiquement pas les orchestres alsaciens. Elles subventionnent en revanche l'Orchestre national de Metz ainsi que l'Opéra national de Nancy (qui compte un orchestre dans ses effectifs). En revanche, la Région participe (et a participé) financièrement à des projets culturels de la Ville de Mulhouse.

Mme F. FORIN réaffirme le soutien de la DRAC, l'accompagnement de l'OsM vers la labellisation, ainsi que l'intérêt porté à l'emploi permanent et l'emploi artistique permanent.

M. Joseph SIMEONI souligne les efforts budgétaires depuis ces dernières années malgré l'inflation. Il encourage d'autres acteurs publics à s'inscrire dans la démarche (m2A et la Région) ainsi que des partenaires privés.

Quant à l'activité, il relève que 6 à 7 postes sont vacants en plus des départs à la retraite, et que ceci va engendrer des frais supplémentaires. Il évoque également le besoin de lisibilité des Musiciens dans la programmation. Il est satisfait des dépenses envisagées pour l'achat des instruments de musique.

M. G. HEBERT apporte des éléments de réponse quant à l'acquisition d'instruments de musique et fait état d'un dernier échange à cet effet avec les pupitres des bois. Il précise également que le prochain Administrateur de l'OsM devait prendre ses fonctions courant décembre et que la personne en charge du projet « Académie OsM » devrait prendre ses fonctions le 1^{er} janvier 2024.

Le prochain CA du 21 décembre 2023 prendra en compte les dernières orientations quant aux réflexions actuelles.

Mme A.C. GOETZ indique que les EAC vont être renforcées. Cette démarche répond à une grande volonté et aux attentes de la Collectivité Mulhousienne de favoriser l'accès dès le plus jeune âge à la Culture. La Présidente en rappelle la priorité pour la Ville de Mulhouse.

Les questions étant épuisées, Madame Anne Catherine GOETZ propose de passer aux votes.

Le ROB 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents. 6 votes favorables dont une délégation de pouvoir sur 9.

2. Tarifs OsM 2024, délibération n°006. 2023

En préambule, Mme A.C. GOETZ précise qu'avec M. G. HEBERT, depuis 2 ans, ont souhaité la gratuité des concerts pour les moins de 12 ans. Une réflexion est en cours avec la Scène Nationale pour en conclure à une proposition cohérente à destination du public pour la saison 2024/2025.

M. G. HEBERT indique que les tarifs n'ont pas été délibérés depuis 2017 et qu'il est important de le faire avec la nouvelle régie personnalisée. Pas d'autres changements sur la grille tarifaire hormis la gratuité évoquée par A. C. GOETZ. La carte Pass Temps s'appliquant à Mulhouse et à l'agglomération mulhousienne fera l'objet de discussion car elle donne accès à un pack de 9 concerts symphoniques au prix de 45€ (soit 5€ par concert) en première catégorie. De plus, le public concerné n'est pas forcément intéressé par l'intégralité du package alors que l'intégralité du pack le lui est remis. La Scène Nationale et l'Opéra national du Rhin pratiquent des tarifs plus étudiés, prenant plus en compte la soutenabilité financière du dispositif.

Au titre des recettes, il y a des améliorations à apporter et à développer pour la structure autonome, tant sur la grille tarifaire que sur le soutien des partenaires privés (mécénat).

Mme N. MOTTE souhaite que l'agglomération s'engage de manière forte puisqu'il s'agit de prendre en compte la part majoritaire des abonnés (43%) et soutient la proposition de partenaires privés dont le mécénat.

M. A. OBERLIN se joint aux pistes d'amélioration évoquées par M. G. HEBERT et Mme N. MOTTE. Le pack des concerts de la carte Pass Temps a un coût, et s'il n'est pas investi par le public dans sa globalité. C'est clairement un manque à gagner pour l'OsM.

La grille tarifaire soumise à approbation concerne les tarifs 2023, une nouvelle grille tarifaire pour la saison 2024-2025 sera proposée au prochain CA.

Mme A. C. GOETZ rappelle l'importance et les objectifs des soutiens de partenaires privés (dont mécénat).

Mme F. FLORIN partage les souhaits d'évolution en raison de la capacité d'évolution de l'autofinancement de l'OsM qui est actuellement à 6%, ce qui s'avère être trop faible au regard d'autres structures similaires.

Mme F. FLORIN encourage M. G. HEBERT à se mettre en lien avec une personne en charge de mécénat dans les structures culturelles à la DRAC.

M. A. OBERLIN reconnaît qu'il faut saisir l'opportunité de cet accompagnement auprès de la DRAC. M. G. HEBERT ajoute que cette question relative aux partenariats rejoint celle plus large relative au dimensionnement de l'équipe d'encadrement et notamment, relative à la personne qui sera en charge des relations avec les partenaires privés, poste inexistant à ce jour dans les effectifs de l'OsM.

Les questions étant épuisées, Mme A.C GOETZ propose de passer au vote.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité des membres présents. 6 votes favorables dont une délégation de pouvoir sur 9.

* * *

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le **21 décembre de 10h à 12h30** et portera sur l'ordre du jour suivant : (Sous réserve de modification annoncées 7 jours avant échéance)

- Projet de budget 2024
- Convention de prestation de service entre la Ville de Mulhouse et l'OsM
- Convention d'occupation du domaine public sur le site de la Filature
- Projet de convention entre la Filature et l'OsM, convention de mandat.
- Délibération sur la nomenclature et la signature des marchés publics.
- Demandes de subventions auprès de la Ville de Mulhouse, la DRAC, la CeA, et la Ville de Colmar

Mme A.C. GOETZ remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation et clôt la séance du Conseil d'Administration à 12h.

La Présidente,
Anne Catherine GOETZ

